Conditions particulières du Pack Garantie Réparation 5 ans pour Petit Appareil Electroménager

Le Pack Garantie Réparation 5 ans Petit Appareil Electroménager comprend les prestations d'extension de la durée de garantie et de reprise de l'appareil dont les conditions sont notamment définies ci après.

La souscription de ce Pack vous est proposée jusqu'au quatre-vingt dixième jour après l'achat de votre appareil.

1- Extension de la durée de garantie

Le Pack Garantie Réparation 5 ans Petit Appareil Electroménager porte la garantie contractuelle Boulanger à 5 ans pour tous les produits Petit Appareil Electroménager dont la durée de garantie contractuelle est égale à 2 ans, sauf les appareils de climatisation.
La garantie démarre à compter de la date d'enlèvement du produit.

Le pack Garantie Réparation 5 ans Petit Appareil Electroménager garantit la réparation de l'appareil à la suite d'un dommage affectant son bon fonctionnement et provenant d'un phénomène d'origine interne.

Cette garantie couvre :
- le remplacement des pièces défectueuses ;
- la main d'œuvre.

Les appareils doivent être rapportés au service après vente désigné par le magasin ou au magasin lui-même.

- Remplacement ou remboursement de l'appareil en cas d'impossibilité de réparation reconnue par le vendeur et le constructeur. Les conditions de remplacement et de remboursement sont développées au verso de la facture d'achat.

- Exclusion de garantie
Les exclusions de garantie sont développées au verso de la facture d'achat.

- Validité de l'extension de garantie
Les conditions de validité de l'extension de garantie sont développées au verso de la facture d'achat.

2 – Reprise
A l'expiration de l'extension de garantie portant la garantie contractuelle à 5 ans et pendant la 6ème et 7ème année, si vous achetez un appareil de remplacement avec souscription d'une extension de garantie d'une durée de 5 ans, Boulanger vous proposera de reprendre votre ancien appareil 20% du prix payé, dans la limite toutefois de 20% du prix du nouvel appareil.

Il est expressément convenu que l'ensemble des conditions générales figurant au dos de la facture d'achat, non modifiées par les présentes conditions particulières, demeurent applicables.